



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR L'ANIMATION DU
BAL DES ENFANTS DU 29 SEPTEMBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-300
EN DATE DU 06 SEPTEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-498 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Muriel RUFFENACH, conseillère déléguée ;

CONSIDÉRANT la proposition de monsieur Éric VAN-PRAET d'animer un « Bal des enfants » sur la place du Général-Leclerc à Vincennes, le 29 septembre ;

D É C I D E

DE SIGNER avec monsieur Éric VAN-PRAET, domicilié Quartier Basson 83570 CORRENS, une convention pour l'animation « du bal des enfants », organisé sur la place du Général-Leclerc à Vincennes, le 29 septembre 2021 de 10h30 à 11h30, pour une capacité maximale de 150 enfants et parents, pour un montant de 1 350 euros T.T.C (mille trois cent cinquante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

La Conseillère municipale déléguée à la petite
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

Signé

Muriel RUFFENACH

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210906-lmc1H8851H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/09/2021 Date de Publication : 06/09/2021
